

ASSEMBLEE NATIONALE27 juin 2005

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE PREMIER

Supprimer le *a*) du 8° de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question n'est pas d'instituer une mesure fiscale mais de créer des véritables aides à la reprise d'emploi afin de faire face aux coûts liés à cette reprise : transport, garde d'enfants.